



VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-407-2025

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'INCLURE LES
LOTS 6 515 834 ET 6 515 835 DANS LA ZONE « 66-C »**

Avis de motion :	7 avril 2025
Adoption du projet de règlement :	7 avril 2025
Assemblée de consultation :	
Adoption du second projet de règlement :	
Adoption du règlement :	
En vigueur :	



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-407-2025

MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 AFIN D'INCLURE LES LOTS 6 515 834 ET 6 515 835 DANS LA ZONE « 66-C »

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, par le conseil de la Ville, décrète ce qui suit :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-407-2025

ARTICLE 1 TITRE

Le présent projet de règlement est intitulé : « Projet de règlement numéro APR-407-2025 modifiant le Règlement de zonage numéro 1259-2014 afin d'inclure les lots 6 515 834 et 6 515 835 dans la zone « 66-C »

ARTICLE 2 ANNEXE 1

Les feuillets du plan de zonage, faisant partie intégrante du Règlement de zonage numéro 1259-2014 sous la cote « Annexe 1 », sont modifiés de la façon suivante :

- Agrandir la zone « 66-C » en y incluant les lots 6 515 834 et 6 515 835 qui sont dans la zone « 121-M ».

Ces modifications sont illustrées aux plans joints à l'Annexe A pour faire partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 7^E JOUR DU MOIS D'AVRIL DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ

Pierre Dolbec
MAIRE

Mélanie Côté
ASSISTANTE-GREFFIÈRE



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ANNEXE A

- ANNEXE 1 - PLAN DE ZONAGE -

APRÈS, ZONE 66-C (VERT) ET ZONE 121-M (ORANGE)

